



FILIÈRE Agriculture

Formation continue adulte

Certiphyto

La formation :

Certificat Individuel des Produits Phytopharmaceutiques

Selon la réglementation, tous les utilisateurs/acheteurs/distributeurs et les conseillers de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent posséder obligatoirement un certificat individuel.

Conformément au décret N° 2016-1125 du 11 août 2016 modifiant les conditions de délivrance et de renouvellement des certificats, tous les certificats individuels phytopharmaceutiques sont valables 5 ans. Le délai de renouvellement à privilégier est de 9 à 2 mois AVANT la fin de validité du Certiphyto détenu.

Les formateurs sont formés par l'INMA (Institut National de Médecine Agricole) et l'ACTA les instituts techniques agricoles.

DURÉE : 7 ou 28h | Formation Ouverte A Distance (FOAD)

Certiphyto

Pour qui est cette formation ?

Les exploitants et salariés agricoles, les prestataires de services du paysage et de l'agriculture, les conseillers, les distributeurs, les collectivités territoriales, les autres infrastructures concernés par le Certiphyto.
Délai Renouvellement à privilégier : 9 à 2 mois AVANT la fin de validité du Certiphyto détenu.

Les conditions d'accès ?

Disposer d'un matériel permettant la formation à distance (ordinateur + connexion à Internet)



Objectifs :

À la fin de la formation, le participant est capable d'acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, leurs connaissances en matière de réglementation et de sécurité environnementale, de prévention des risques pour la santé et de la définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.



Le contenu :

- Réglementation et sécurité de l'environnement
- Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives



Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation à distance (FOAD).

Durée : de 7h à 28h

Apports théoriques (diaporama et documents écrits), alterner théorie et analyse des pratiques, échanges de pratiques formateur-stagiaires/stagiaires-stagiaires, créer des situations d'interactivité entre les stagiaires, proposer des études de cas, des études de thèmes, adaptées aux situations professionnelles du groupe. Livret pédagogique spécifique, ordinateurs fixes ou portables, QCM.



Evaluation et validation du diplôme :

- Formation PRIMO : présence à l'intégralité de la formation et réussite au test final
- Formation Renouvellement : présence à l'intégralité de la formation
- Test seul primo et renouvellement : seuil de réussite

Le test final se réalise en présentiel.



Et après ?

MÉTIERS VISÉS :

Professionnel utilisant des produits phytosanitaires, distributeur et conseiller



Tarif et financement :

25 €/heure :

Financements en fonction du statut et des organismes financeurs, auto financement possible, formation disponible sur www.moncompteformation.gouv.fr (CPF), financement employeur.

Conseils financement auprès du responsable de la formation.



Le CFPPA de VENOURS vous accompagne pour le dossier de financement



Informations pratiques :

Hébergement et restauration possible sur le site selon les places disponibles.

Formation et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Gare ferroviaire à proximité.



POUR S'INSCRIRE :

05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr

CFPPA de VENOURS - 86480 ROUILLÉ

→ Réponse sous 8 jours

Ouverture de la session de formation sous réserve d'un nombre suffisant de participants inscrits